



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Judi 24 Septembre 2026 à 18h00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260924-D2026-9-7-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2026

Publication : 07/10/2026

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité et publication par la
mise en ligne sur le site internet.**

Date de convocation :

18 septembre 2026

Effectif du Conseil Communautaire : **55**

Nombre de membres présents : **41**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **6**

Nombre de membres excusés : **1**

Nombre de membres absents : **1**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

Objet : Régularisation d'une écriture comptable – Subvention à l'université de Caen pour les travaux de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Vire

En raison de la décision du tribunal administratif de Caen ayant invalidé les élections municipales de la commune de Valdallière et entraîné la fin du mandat des conseillers municipaux de cette commune à compter du 28 juillet 2026, et dans l'attente des prochaines élections municipales à venir, le Conseil Communautaire est appelé à se réunir avec **49 conseillers titulaires**.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE

M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Valérie CATHERINE			Mme Vanessa LARCHER		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE			M. Lucien BAZIN		
Mme Sandrine PARISY	X				
M. Hervé PONDEMER			Mme Marie-Line LEVALLOIS		

LA VILLETTE

M. Arnaud BREARD	X				
------------------	---	--	--	--	--

PERIGNY

M. Jérémy MORU	X				
----------------	---	--	--	--	--

PONTECOULANT

Mme Gislaine MARIE	X				
--------------------	---	--	--	--	--

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<u>SAINT-DENIS-DE-MERE</u>					
Mme Vanessa LARCHER	X				
<u>TERRES-DE-DRUANCE</u>					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
<u>BEAUMESNIL</u>					
M. Gilles PORQUET	X				
<u>CAMPAGNOLLES</u>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<u>LANDELLES-ET-COUPIGNY</u>					
M. Denis JOUAULT	X				
<u>LE MESNIL-ROBERT</u>					
M. Anthony LEROYER	X				
<u>NOUES-DE-SIENNE</u>					
M. Christophe ENGUEHARD	X				
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
M. Sylvain LEROYER	X				
<u>PONT-BELLANGER</u>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<u>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</u>					
Mme Anita GUILLOUET	X				
<u>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</u>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<u>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</u>					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL	X				
Mme Sandrine LEPETIT	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD	X				
Mme Caroline TORTORICI			M. Régis DELIQUAIRE		
M. Frédéric TREFEU	X				
<u>VIRE NORMANDIE</u>					
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER				X	
M. Eddy COUTARD	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X				
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Marie-Line GUEDJ					X
M. Sébastien LEBRUN	X				
M. Michel LELARGE	X				
Mme Hélène LEPRINCE	X				
M. Patrice MARCHAND	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Valérie OLLIVIER			M. Corentin GOETHALS		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Régis PICOT			M. Sylvain DELANGE		
M. Alexandre PORÉE	X				
Mme Martine ROBBES	X				
M. Jacques SALLARD	X				
TOTAL	41	0	6	1	1
Nombre de Membres en exercice	55				
Nombre de conseillers présents	41				
Quorum	28				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	47				

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Les locaux de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) du Grand Ouest Normandie (GON) situés à Vire Normandie accueillent aujourd'hui les étudiants du département « Hygiène Sécurité et Environnement (HSE) » de l'Université de Caen Normandie, et des étudiants bénéficiant du dispositif « Campus Connecté » proposé par l'Intercom de la Vire au Noireau.

En septembre 2023, la décision a été prise de signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre l'Université de Caen Normandie et la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau permettant la réfection de la façade de l'IUT selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Calendrier prévisionnel	4e trimestre 2023 / 1 ^{er} trimestre 2024																											
Coût prévisionnel (HT)	243 373,74€ en TTC (inscrit au budget principal)																											
Plan de financement prévisionnel	<table><tr><th colspan="2">Dépenses en € TTC</th><th colspan="2">Recettes en € TTC</th></tr><tr><td>Ravalement des façades</td><td>243 373,74€</td><td>Etat (30%)</td><td>73 012,12€</td></tr><tr><td></td><td></td><td>Région (20%)</td><td>48 674,75€</td></tr><tr><td></td><td></td><td>Université de Caen (10%)</td><td>24 337,37€</td></tr><tr><td></td><td></td><td>Intercom de la Vire au Noireau (40%)</td><td>97 349,50€</td></tr><tr><td>Total en € en TTC</td><td>243 373,74€</td><td>Total</td><td>243 373,74€ en TTC</td></tr></table>				Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC		Ravalement des façades	243 373,74€	Etat (30%)	73 012,12€			Région (20%)	48 674,75€			Université de Caen (10%)	24 337,37€			Intercom de la Vire au Noireau (40%)	97 349,50€	Total en € en TTC	243 373,74€	Total	243 373,74€ en TTC
Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC																										
Ravalement des façades	243 373,74€	Etat (30%)	73 012,12€																									
		Région (20%)	48 674,75€																									
		Université de Caen (10%)	24 337,37€																									
		Intercom de la Vire au Noireau (40%)	97 349,50€																									
Total en € en TTC	243 373,74€	Total	243 373,74€ en TTC																									

Les travaux ont été exécutés au quatrième trimestre 2024 / 1^{er} trimestre 2025 à un coût inférieur à celui budgété. Seule l'Université de Caen a financé à hauteur de 10 % les travaux réalisés. L'opération engendre donc un reste à charge de 133 439,02 € pour la Communauté de Communes (imputée en opération pour compte de tiers).

RAVALEMENT DU BATIMENT IUT GON, site de Vire			
PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF			
Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Ravalement des façades	148 265,58 €	Université de caen 10%	14 826,56 €
		autofinancement	133 439,02 €
Total des dépenses	148 265,58 €	Total des recettes	148 265,58 €

Afin de solder l'opération, il y a lieu d'attribuer ce reste à charge en subvention à l'Université de Caen Normandie. S'agissant d'une opération de régularisation comptable, cette opération n'entraînera pas de mouvement de fonds pour l'Intercom de la Vire au Noireau. Une décision modificative sera prise en parallèle sur le budget principal afin d'attribuer les lignes budgétaires nécessaires à l'article 204182.

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, moyens Généraux et Personnel » réunie le 8 septembre 2026 et du Bureau communautaire le 9 septembre 2026, le Conseil Communautaire autorise l'imputation du reste à charge des travaux de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) en subvention, Bâtiments et Installations à l'Université de Caen Normandie.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

